



Starter Pack

Pour les nouveaux Conseillers
en Gestion de Patrimoine
et IAS / IOBSP



CNCGP

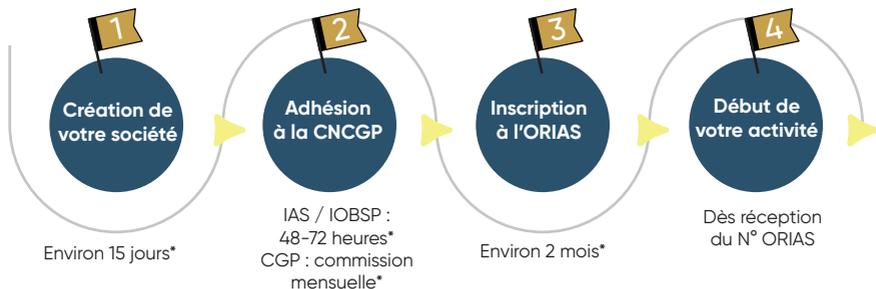


Chambre Nationale des Conseils
en Gestion de Patrimoine



Les étapes clés

pour devenir CGP ou intermédiaire IAS/IOBSP en France.



*Les délais indiqués sont donnés à titre indicatif.



Adhérer à la CNCGP

en 3 étapes.

1

ADHÉSION EN LIGNE

- Vérification de la capacité professionnelle et des documents justificatifs.
- Envoi du dossier via la plateforme.
- Paiement des frais d'adhésion.

2

EXAMEN DE VOTRE DOSSIER

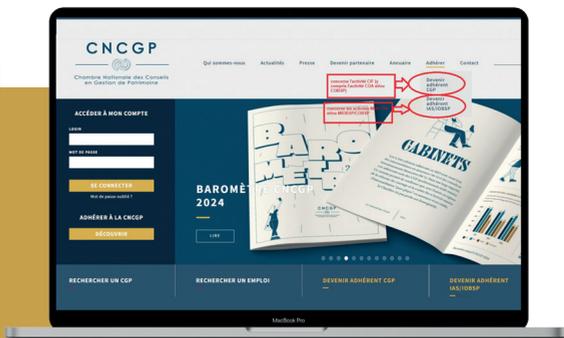
CIF

- Entretien avec le président de votre région.
- Etude de votre dossier en Commission Admission (mensuelle).
- Envoi de l'attestation d'adhésion en fonction de la décision des élus.

3

ACCÈS À VOTRE ESPACE PERSONNEL DÉDIÉ

Retrouvez tous les outils à votre disposition : kit réglementaire, kit durabilité, éléments liés à la vie du cabinet, vos formations, votre assurance RCP, les partenaires et informations clés sur la CNCGP.



Connaître la CNCGP

Créée en 1978, la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine (CNCGP) est l'association professionnelle représentative des Conseils en Gestion de Patrimoine agréée par l'AMF et l'ACPR.

NOS MISSIONS

- ✓ **PROMOUVOIR LA PROFESSION DE CGP.**
- ✓ **DÉFENDRE SES INTÉRÊTS.**
- ✓ **ACCOMPAGNER SES ADHÉRENTS DANS L'EXERCICE DE LEUR ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE.**

Les différents services de la Chambre



Représentation nationale et accès aux événements professionnels

Événements annuels, salons professionnels : accès aux principaux salons de la gestion de patrimoine. Plus de 60 événements organisés chaque année dans toute la France. 17 présidents de région qui exercent votre activité.



Accompagnement & Conseil conformité

- Une assurance responsabilité civile et une protection juridique aux tarifs mutualisés.
- Un accompagnement et une assistance dans le cadre des problématiques métier avec notamment l'accès aux kit réglementaire, kit de pérennité et kit de recrutement, outils exclusifs de la Chambre et une hotline juridique.



Formations et certifications

Des outils de formation (CIF, courtage d'assurances, IOBSP, immobilier) : modules réglementaires en e-learning, Universités de la CNCGP et sessions de formation en réunions régionales dans toute la France.



Outils et ressources professionnelles

- Kit réglementaire : modèles prêt à l'emploi de l'ensemble des documents réglementaire nécessaires à l'activité + outil Quantalys dédié (gratuit).
- Outils numériques : tarification privilégiée sur des logiciels et plateformes de nos partenaires pour gérer efficacement votre activité.
- Des supports de communication : site internet, magazine, e-letter, réseaux sociaux et communications ponctuelles permettant d'alerter les adhérents sur des sujets qui les concernent. Un rapport annuel qui expose les travaux réalisés par la CNCGP.



Questions fréquemment posées

Cette Foire aux questions vise à répondre aux questions les plus courantes des adhérents de la CNCGP, mais si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à contacter directement le service admission.



Pourquoi adhérer à la CNCGP ?

Adhérer à la CNCGP, c'est bénéficier de nos nombreux services et de la force de l'association leader des CGP. La CNCGP promeut la profession et défend ses intérêts :

- En menant des actions fortes de lobbying auprès des pouvoirs publics français (Bercy) et européens (Bruxelles). La CNCGP est la seule association française de CGP membre de l'association européenne des courtiers, le BIPAR.
- En assurant des actions auprès des épargnants et des partenaires par des campagnes de communication et la participation de la Chambre à des colloques professionnels et des salons grand public.
- En mettant en œuvre l'interprofessionnalité qui favorise le rapprochement avec d'autres professionnels libéraux : notaires, avocats et experts-comptables.



Quelles sont les conditions pour adhérer à la CNCGP ?

Pour adhérer à la CNCGP, vous devez avoir des qualifications reconnues dans le domaine de la finance ou de la gestion de patrimoine, comme un diplôme ou une certification approuvée par l'AMF ou justifier d'une

expérience professionnelle pertinente et disposer d'une assurance responsabilité civile professionnelle (incluse dans l'adhésion). Votre adhésion se fait directement en ligne sur le site de la CNCGP, dans l'onglet adhésion.



Quel est le coût de l'adhésion à la CNCGP ?

Le coût de l'adhésion varie en fonction de votre statut (société, gérant, salarié, etc.) Les frais d'adhésion initiaux incluent les coûts administratifs et sont suivis de frais annuels (prélevés trimestriellement) pour maintenir votre adhésion. Pour des informations précises, veuillez consulter la grille tarifaire en annexe.



Suis-je obligé de suivre des formations ?

Oui, en tant que CGP, vous devez respecter les obligations de formation continue imposées par la réglementation. Ces formations sont essentielles pour maintenir à jour vos connaissances et votre conformité réglementaire. Dans ce cadre, la CNCGP organise pour ses adhérents des formations en présentiel, dans toute la France, ou en e-learning. Ces formations en présentiel permettent également de nombreux échanges entre confrères.

Contact :

Pôle Admission

01 42 56 76 53

admission@cncgp.fr